

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 17 juin 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° 2022-182

Objet de la délibération : Délibération relative au versement de la dotation forfaitaire 2022 - Budget annexe DSP Assainissement avec TVA (Budget 24391 – n°21) pour le SIA Rocbaron-Forcalqueiret

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 juin 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** GIULIANO Jérémy donne procuration à VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien, RULLAN Nicole donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, SIMONETTI Pascal donne procuration à PORZIO Claude, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, PIANELLI Serge donne procuration à VALLOT Philippe

Absents : CONSTANS Jean-Michel, BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, SALOMON Nathalie

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrice TONARELLI

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à 9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'eau ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2019-226 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 14 novembre 2019 autorisant la création d'un budget annexe M49 non assujetti à la TVA pour la compétence Eau exploitée en délégation de service public ;

VU la délibération n° 2022-66 du Conseil de Communauté du 8 avril 2022 relative au vote du budget primitif 2022 ;

CONSIDERANT que conformément à la loi NOTRe, les compétences Eau Potables et Assainissement Collectif ont été transférées à la Communauté d'Agglomération Provence Verte le 01/01/2020 ;

CONSIDERANT que du 01/01/2020 au 28/09/2021, en application de l'article 14 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le SIA Rocbaron-Forcalqueiret regroupant les communes de Rocbaron et de Forcalqueiret pour les missions de transfert des effluents, traitement des eaux usées, gestion de boues et sous-produits de l'épuration, a été maintenu dans son fonctionnement avec la mise en place d'une convention de délégation de compétence avec un système de « budgets miroirs » et intégration des résultats dans les budgets annexes de l'Agglomération Provence Verte ;

CONSIDERANT la convention de délégation de compétence entre le Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Rocbaron-Forcalqueiret pour l'exercice de la compétence « Eau Potable » qui fixe en son article 7.3 les dispositions financières des dotations globalisées, à savoir :

- Dotation financière inscrite au compte 6287 d'un montant de 21 200 €
- Dotation financière inscrite au compte 6218 d'un montant de 9 500 €

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 3 juin 2022 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

Après en avoir délibéré, et pris connaissance des chiffres constituant ce versement de dotations au budget DSP Assainissement avec TVA 2022 pour le SIA Rocbaron-Forcalqueiret,

- **et d'approuver le versement des sommes suivantes constituant les dotations globalisées pour l'année 2022 :**
 - **Dotation financière inscrite au compte 6287 d'un montant de 21 200 €**
 - **Dotation financière inscrite au compte 6218 d'un montant de 9 500 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 17 juin 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Président,

Didier BREMOND